

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°5
du 23 juin 2014 à 20 heures

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quatorze et le 20 juin à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard OLLAGNIER, Maire

Présents : BACELJ Anna, COLOMB Nathalie, DELATOUR Daniel, GHIDELLI Alexandra, JOSSERMOZ Bernard, MAZET Marc, MOLARD Nicole, MORELLET Jean-François, OLLAGNIER Bernard, RENARD Magalie, ROUSSET Serge, ROY Sandrine, SCHNEIDER Eric, THOMASSON Christelle, VINTER Géraldine

Absent excusé :

Madame Christelle THOMASSON donne pouvoir à Monsieur Bernard OLLAGNIER,

Monsieur Marc MAZET est élu secrétaire de séance.

1/Débat sur les orientations générales du PADD

Monsieur Renaud GERGONDET, urbaniste en charge de la révision de notre PLU, présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il reprend, notamment pour la nouvelle équipe municipale, les origines du projet de révision du POS. Il explique en détail les grandes lignes du projet. Après 2h30, de présentation le débat s'ouvre, les interrogations des conseillers ont reçu une réponse. Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables conformément à l'article L123-9 du code de l'urbanisme.

2/ATSEM

Monsieur Bernard JOSSERMOZ demande que le poste d'ATSEM créé par délibération le 19 mai 2014 soit augmenté de 7 heures hebdomadaires soit 1h45 l'après-midi afin de pouvoir recruter plus facilement. En effet, la plage horaire étant de 8h30 à 12h et de 15h15 à 16h15 obligeait la personne à revenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse d'augmenter le poste mais le modifie de la façon suivante :

- De 7h30 à 8h30 : ménage et de 8h30 à 12 heures : école soit un nombre d'heure hebdomadaire de 22h30.
- Il modifie le poste d'agent d'entretien qui devient un poste d'agent d'animation avec les horaires suivants :
15h15 à 16h15 : TAP + 1 heure de ménage ainsi que 16 heures de ménage pendant les vacances scolaires.

3/Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en liquidation du Restaurant Chez Arnaud.

Monsieur le Maire indique qu'une borne lumineuse a été détériorée au lotissement les Jardins de Pierre. L'éclairage public est à la charge de la commune dans ce lotissement. Le montant des travaux s'élève à 800.00 €HT, le SIEA prend en charge une partie des travaux, le restant pour la commune s'élève à 316.00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 23h45

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

